



Ifomene

Institut de Formation à la
Médiation et à la Négociation

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MÉDIATEUR Partie 1



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

**Conseiller les médiations judiciaires et
conventionnelles**

Année universitaire 2024/2025

www.icp.fr

CONSEILLER LES MÉDIATIONS JUDICIAIRES ET CONVENTIONNELLES

PRESENTATION

Le diplôme universitaire de médiateur, 1ère partie, se centre sur l'acquisition de compétences de base à la compréhension d'un conflit, à l'organisation de rencontres avec les parties concernées et à l'accompagnement des personnes se trouvant au sein du conflit pour établir un climat de confiance dans un cadre de discussion sécurisé et confidentiel.

La formation apporte aux professionnels, juristes et non juristes, les compétences pour conseiller la médiation, à bon escient selon les besoins et la situation de différends afin de favoriser et aider à la recherche de solutions acceptables par toutes les parties dans un cadre juridique ou extra-juridique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- › Être capable d'informer sur les modes amiables de règlement des différends (MARD).
- › Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs externes utiles à la résolution des conflits.
- › Diagnostiquer les différentes attitudes face au conflit.
- › Connaître les outils fondamentaux d'écoute active, de communication et de reformulation positive.
- › Faciliter les échanges entre les parties.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- › **4 modules** pour prévenir et gérer conflits et crises : conseiller, connaître, accompagner les médiations judiciaires et conventionnelles.
- › **4 principes** :
 - Exigences éthiques, déontologiques et humaines
 - Ouverture à la diversité des pratiques
 - Projet personnel de chaque participant(e)
 - 1/3 de cours théoriques et 2/3 d'ateliers pratiques
 - **Méthodes pédagogiques** magistrale, participative et expérimentielle (études de cas pratique, scénario)

MODALITÉS PRATIQUES

4 sessions par an, au choix (A, B, C ou D)

Public :

Professionnels libéraux, salariés, conseils, des secteurs juridiques, RH, managériaux...

Prérequis :

Baccalauréat ou équivalent

Durée de la formation :

40 heures de formation, en présentiel* pour les sessions A, B, et C ou distanciel pour la session D

Horaires de la formation :

Cours les vendredis de 17h à 20h
Ateliers pratiques les samedis de 10h à 18h (groupes de 15 participants)

Inscription :

L'inscription se réalise directement sur le site internet de l'ICP au plus tard 3 semaines avant la date de démarrage de la formation.

Les 4 dates de clôture des inscriptions sont sur le site

<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/diplome-universitaire-de-mediateur-1ere-partie>

Délais d'accès à la formation :

Le délai d'accès à la formation, à partir de l'inscription sur internet est de 8 jours ouvrés.

En cas de demande de financement externe, selon l'organisme sollicité par le candidat, le délai est en moyenne de 4 semaines à 6 semaines.

Lieu :

Ifomene – ICP, 74 rue de Vaugirard, 75006 PARIS ou session D en visio-conférence

Tarif pour l'année 2023-2024 :

1 770€ net de taxes (Paiement en ligne pour le tarif individuel et accord de prise en charge à fournir pour le tarif formation continue)

Module à la carte : 400 € net de taxes par module.

Certification :

Formation enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le N° RS6354, le 19.07.2023.

Formation Eligible au CPF

L'ICP a reçu la certification QUALIOPF des organismes prestataires d'actions de formation concourant au développement des compétences

Taux de réussite des participants DU1 2022/2023

= 97%

Taux de satisfaction des participants DU1 2022/2023

= 87 %

CERTIFICATION

- › Pour obtenir la certification « **Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles** » enregistrée au Répertoire spécifique RS6354, (le 19.07.2023) le candidat doit avoir suivi en totalité les quatre modules fondamentaux de la formation, validé la mise en situation reconstituée et le dossier professionnel.
- › La qualification au RS exclut une validation possible par bloc de compétence.
- › La certification confirme que l'apprenant a satisfait aux exigences d'évaluation par l'atteinte des compétences préalablement définies.
- › **Débouchés** : cette formation permet de conseiller ou de co-animer une médiation en adoptant une posture professionnelle et/ou d'accompagner un médiateur expérimenté dans le processus de médiation
- › **Suite de parcours** :
- › Cette validation permet aux participants de s'inscrire à la seconde partie du Diplôme Universitaire de Médiateur (voir programme sur le site).

MODALITES D'ÉVALUATION

- › Les compétences à acquérir sont évaluables selon deux modalités :
 - Mise en situation reconstituée, épreuve orale pratique (durant les cours du samedi) durant laquelle le candidat joue le rôle d'un conseiller médiateur
 - Rédaction d'un dossier professionnel à remettre dans les 15 jours suivant la fin de la formation (selon le guide méthodologique)

Accès au public présentant un handicap

Il est important que tout futur apprenant en situation de handicap et/ou rencontrant des difficultés médicales même temporaires, se signale dès son dépôt de candidature auprès de l'Ifomene de manière à anticiper et évaluer les adaptations nécessaires. Des conditions spécifiques seront prises en compte et mises en œuvre. Pour les cours et pour le contrôle continu, cet aménagement devra répondre et correspondre le mieux à la situation handicapante rencontrée, pour que l'expérience sur notre Campus soit la plus satisfaisante possible. Voir les détails sur notre page internet : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/handicap>

COMPETENCES VISEES PAR LA CERTIFICATION

La Certification professionnelle RS6354 : « Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles » permet d'acquérir les 4 compétences ci-dessous :

C1. Informer les parties prenantes en situation de malaise, de conflit, de rupture ou de séparation sur les divers modes amiables de règlement des différends avec leurs spécificités, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, pour les guider de manière pertinente vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.

C2. Analyser la situation de crise, son cadre d'évolution et d'escalade, en tenant compte des représentations et des enjeux respectifs des parties prenantes, et de la législation en cours afin d'identifier les risques en présence et les résistances aux changements.

C3. Créer les conditions de rencontres avec les parties prenantes, en installant un cadre de discussion sécurisé et confidentiel, par l'écoute active et la reformulation pour aider à construire un dialogue et à la compréhension de chacun dans un climat de confiance.

C4. Faciliter les échanges et l'expression des divers points de vue entre les parties prenantes en choisissant les méthodes et outils de communication adaptés, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, afin que chaque partie puisse en toute connaissance de cause s'engager vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE et CONTACTS

Chimène Bocquet
Directrice de l'Ifomene
c.bocquet@icp.fr

Renseignements et inscriptions
Dumeditation.ifomene@icp.fr

Laurence Villeneuve
Coordnatrice pédagogique du DU1
L.villeneuve@icp.fr

PROGRAMME 2024/2025

Module	Session A	Session B	Session C	Session D (en distanciel uniquement)*
1	13/14 septembre 2024	17/18 janvier 2025	04/05 avril 2025	24/25 janvier 2025
2	27/28 septembre 2024	07/08 février 2025	16/17 mai 2025	07/08 mars 2025
3	11/12 octobre 2024	07/08 mars 2025	23/24 mai 2025	21/22 mars 2025
4	15/16 novembre 2024	21/22 mars 2025	13/14 juin 2025	04/05 avril 2025

* Modules réservés exclusivement aux participants inscrits à la Session D.

1. CONCEPT ET PROCESSUS : CONNAITRE, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER UNE MÉDIATION

- Développer une approche de l'amiable pour régler les conflits et crises : vouloir et savoir, prévenir et gérer les difficultés relationnelles.
- Enjeux humains et éthiques : dimensions objectives et subjectives.
- Principes, méthodes, déontologie et éthique de la médiation.
- Identifier les parties prenantes et les acteurs utiles à la résolution des difficultés relationnelles.

Stephen Bensimon

Philosophe, médiateur AME/FFCM et Cour d'appel. Président fondateur de l'IFOMENE, co-auteur de "Art et techniques de la médiation" LexisNexis. Professeur affilié ScPo ExEd.

2. DROIT ET JUSTICE : PRESCRIRE ET CONSEILLER UNE MÉDIATION

- La médiation une et diverse : judiciaire et conventionnelle, civile et commerciale...
- Information sur les autres modes de règlement amiables des différends (MARD).
- La médiation comme œuvre de justice. Place du droit et règles de la médiation et des médiateurs.

Linda Benrais

Professeur affiliée en Droit comparé et Médiation à l'ESSEC et Directrice de programmes Gouvernance et Résolutions des Conflits à IRENE. Médiatrice et Juge à la Cour Nationale de Droit d'Asile.

Martine Bourry d'Antin

Avocate et médiatrice, AMCO, Responsable de la commission ouverte « MARD » de l'Ordre des avocats de Paris. Co-responsable de l'EIMA. Co-auteur de « Art et techniques de la médiation ».

3. DE LA CONFRONTATION AU DIALOGUE : LE RÔLE DU MÉDIATEUR

- Comprendre les phénomènes d'escalade du conflit et la logique de confrontation.
- Utiliser l'écoute active et la reformulation dans la construction du dialogue.
- Construire la posture d'écoute du médiateur : besoins fondamentaux, intelligence émotionnelle, altérité, empathie.

Anne-Laure BRUN-BUISSON

Médiatrice dans différents contextes collectifs professionnels, familiaux, sociaux et environnementaux.

Léonore COUSIN

Médiatrice pour familles et entreprises. Formatrice en médiation et en communication.

4. DU DIALOGUE À LA COMPRÉHENSION DU CONFLIT : MOYENS ET FINALITÉS DE LA MÉDIATION

- Les différentes attitudes face au conflit pour favoriser la recherche de solutions.
- Elaborer une approche systémique du conflit.
- Le processus de communication, l'identification des schémas, des filtres et des systèmes de perception.
- Le rôle du médiateur.

Isabelle Aoustin-Herce

Médiatrice, enseignante à ScPo Paris et à Dauphine. Auteur de « La stratégie de la médiation pour les entreprises », Ed. Hermann.

Laurence VILLENEUVE

Médiatrice, formatrice et membre de l'AME et d'ASF. Présidente de l'ONG Mékong Plus et W4, membre du CA d'Insertoit.

LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATION

> **Cafés de la médiation** : chaque 2ème jeudi du mois, de 18h à 19h30. Sur un thème en rapport à la médiation ou à la négociation, présenté par un intervenant issu du milieu professionnel
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Master Class** : (Réservé exclusivement aux anciens diplômés de l'Ifomene)
Débats sur un thème en rapport avec la médiation
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Fête de la Médiation** : 1 thème, des grandes conférences, 500 participants, rencontres et signatures d'auteurs d'ouvrages en médiation.
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

> **Formation continue du médiateur** : journées de formation continue (7 heures) réservées aux médiateurs.
La journée de "Médiation en scène" est dédiée aux participants du DU1 pour s'exercer en situation et améliorer sa posture.

> **Ateliers d'analyse de pratique** : 4 ateliers de 3h réservées aux personnes formées à la médiation.

LEADER DES FORMATIONS EN MÉDIATION

Depuis 1998, l'Ifomene forme des médiateurs dans tous les champs de la médiation, à Paris, en Régions et à l'International.

L'Ifomene prépare à 5 diplômes et 3 certificats. L'Ifomene est partenaire du Barreau de Paris, de l'École Nationale de la Magistrature, de l'IGPDE, et de grandes écoles de formation d'avocats, d'universités françaises (Dauphine, Evry) et étrangères (Canada, Liban, Etats-Unis, Côte d'Ivoire) et du CEDR.

PARTENARIATS



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation (formation continue) seront adressées au signataire.
2. A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement (pour la formation continue) et la facture « Acquittée » seront adressées au participant.
3. Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à IFOMENE-ICP 21 rue d'Assas 75006 PARIS (ifomene@icp.fr). Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant la date de démarrage de la formation ou en cas d'absence du participant non justifiée (maladie ou décès), l'intégralité du montant de la formation sera facturée au participant.
4. L'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ou annuler une session, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de la formation, si le nombre de participants prévu est insuffisant. Dans ce cas, l'organisme de formation informe chaque participant par écrit et renvoie le règlement correspondant.
5. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.